

PROGRAMME

BILAN DE COMPÉTENCES – 10 HEURES

Accompagnement individuel • Présentiel, distanciel ou mixte

Durée	Tarif	Format	Délai d'accès
10 h de face-à-face	1 000 €	100 % individuel	15 jours à 1 mois

Finalité du bilan

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire de prendre du recul sur son parcours professionnel, d'identifier ses compétences, motivations, valeurs et intérêts, afin de construire un projet professionnel cohérent avec son profil, ses aspirations et sa situation.

Le format 10 heures est particulièrement adapté aux personnes disposant déjà d'une problématique professionnelle clairement identifiée et/ou de premières pistes d'évolution. L'accompagnement vise principalement à clarifier ces pistes, à les confronter à la réalité et à construire un projet professionnel cohérent, réaliste et réalisable ainsi que son plan d'action.

Le choix de ce format est proposé à l'issue d'un entretien préalable permettant d'analyser la situation, les besoins et les objectifs du bénéficiaire.

Objectifs

À l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire sera en mesure de :

- identifier ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes, motivations, valeurs et intérêts professionnels ;
- analyser sa situation professionnelle et identifier ses besoins d'évolution ;
- mieux comprendre son fonctionnement et déterminer les environnements professionnels susceptibles de lui convenir ;
- explorer différentes pistes d'évolution professionnelle et/ou de formation ;
- définir un projet professionnel cohérent avec son profil et sa situation, ainsi qu'une ou plusieurs alternatives lorsque cela est pertinent ;
- confronter le projet envisagé à la réalité professionnelle et en apprécier la pertinence et la faisabilité ;
- identifier ses compétences transférables ainsi que, le cas échéant, les compétences à développer ;
- définir les principales étapes et actions nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

Public concerné et prérequis

Toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle, réfléchir à son évolution, envisager une reconversion ou construire un nouveau projet professionnel : salariés, demandeurs d'emploi et travailleurs indépendants.

La démarche repose sur l'engagement volontaire du bénéficiaire.

Prérequis : aucun prérequis pédagogique n'est nécessaire. Une maîtrise suffisante de la langue française est nécessaire pour permettre les échanges, la compréhension des supports et la réalisation des travaux proposés. Les besoins d'adaptation sont étudiés lors de l'entretien préalable.

Déroulement du bilan

Le bilan de compétences est un accompagnement individuel et personnalisé. Son contenu est adapté à la situation, aux besoins et aux objectifs définis avec le bénéficiaire. Il respecte les trois phases réglementaires du bilan de compétences.

1. Phase préliminaire

- analyser la demande et la situation du bénéficiaire ;
- identifier ses attentes, ses besoins et ses objectifs ;
- confirmer son engagement volontaire dans la démarche ;
- déterminer le format d'accompagnement adapté ;
- définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2. Phase d'investigation

Cette phase est personnalisée en fonction des objectifs identifiés. Elle peut notamment porter sur :

- la connaissance de soi : parcours, motivations, aspirations, valeurs, besoins, intérêts et préférences professionnelles ;
- les compétences et ressources : expériences significatives, compétences professionnelles et personnelles, compétences transférables, aptitudes et ressources mobilisables ;
- l'exploration professionnelle : ouverture de pistes, recherches documentaires, métiers, secteurs, formations, marché de l'emploi et enquêtes métiers ;
- la construction et la validation du projet : confrontation des pistes aux aspirations, compétences et contraintes, analyse de faisabilité, identification des écarts et définition du projet principal et, si pertinent, d'alternatives.

3. Phase de conclusion

- s'approprier les résultats de la phase d'investigation ;
- formaliser son projet professionnel et, le cas échéant, son projet de formation ;
- identifier les conditions, moyens et éventuels points de vigilance ;
- définir les principales étapes de mise en œuvre ;
- établir un plan d'action concret et individualisé.

Un document de synthèse individuel est remis au bénéficiaire à l'issue du bilan. Un entretien de suivi est proposé environ six mois après la fin du bilan afin de faire le point sur la mise en œuvre et l'évolution du projet.

Méthodes et outils mobilisés

Le bilan repose sur des entretiens individuels et une démarche de co-construction. Les méthodes et outils sont sélectionnés selon la situation, les objectifs et l'avancement du bénéficiaire. Ils peuvent notamment comprendre :

- RIASEC : exploration des intérêts professionnels ;
- DISC : meilleure compréhension des modes de fonctionnement et de communication ;
- VOCATION : exploration des motivations et orientations professionnelles ;
- Réalisations probantes : identification et analyse des compétences à partir d'expériences significatives ;
- Explorama : exploration des environnements, activités et intérêts professionnels ;
- exercices de réflexion, d'introspection et de projection ;
- analyse du parcours, des compétences, valeurs, besoins et motivations ;
- recherches documentaires sur les métiers, secteurs, formations et marché de l'emploi ;
- enquêtes métiers lorsque cela est pertinent ;
- travail personnel et recherches entre les séances.

Modalités d'évaluation

- positionnement en début de bilan au regard des objectifs poursuivis ;
- positionnement final permettant d'évaluer l'évolution du bénéficiaire et l'atteinte des objectifs ;
- questionnaire de satisfaction en fin de bilan ;
- suivi à six mois permettant d'apprécier l'avancement du projet et les effets du bilan.

Durée et organisation

Durée : 10 heures d'entretiens individuels en face-à-face avec la consultante.

Les 10 heures sont réparties en plusieurs séances. Elles sont complétées par du travail personnel et des recherches réalisés par le bénéficiaire entre les rendez-vous ; ce travail intersession n'est pas comptabilisé dans les 10 heures d'accompagnement.

Le bilan peut être réalisé en présentiel, à distance ou en modalité mixte. Le planning est défini conjointement avec le bénéficiaire.

Modalités et délai d'accès

Un premier entretien permet de présenter le bilan de compétences, d'analyser la demande du bénéficiaire et de vérifier l'adéquation de l'accompagnement avec ses besoins. À l'issue de cet échange, le format le plus adapté est proposé.

Délai d'accès : démarrage généralement possible sous 15 jours à 1 mois, selon les disponibilités respectives et le mode de financement mobilisé, sous réserve du respect des délais réglementaires applicables.

Tarif et financement

Tarif : 1 000 €.

Selon la situation du bénéficiaire et les règles de financement applicables, le bilan peut notamment être financé via le Compte personnel de formation (CPF), par l'employeur, par financement personnel ou par d'autres dispositifs mobilisables. Les conditions de financement sont vérifiées lors de l'étude de la demande.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les besoins spécifiques liés à une situation de handicap sont étudiés dès le premier contact afin d'identifier les éventuelles adaptations nécessaires au bon déroulement du bilan. Les modalités pédagogiques, techniques ou organisationnelles peuvent être adaptées lorsque cela est possible. Lorsque les besoins nécessitent une expertise ou des moyens spécifiques, le bénéficiaire peut être orienté vers les interlocuteurs ou partenaires compétents.

Référente handicap : Virginie Berlet – 06 12 95 44 04 – virginie.berlet@absoconseils.fr.

Confidentialité

Le bilan de compétences est réalisé dans le respect de la confidentialité des échanges et des résultats. Les résultats appartiennent au bénéficiaire et ne peuvent être communiqués à un tiers sans son accord.

Les documents élaborés dans le cadre du bilan font l'objet de modalités de conservation ou de destruction conformes aux dispositions réglementaires applicables au bilan de compétences.

Résultat de la prestation

Le bilan de compétences ne conduit pas à l'obtention d'une certification professionnelle, d'un diplôme ou d'un titre. À son terme, un document de synthèse individuel est remis au bénéficiaire conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Contact

Virginie Berlet – Consultante en bilan de compétences

ABSO CONSEILS

Téléphone : 06 12 95 44 04 | E-mail : virginie.berlet@absoconseils.fr | Site internet : www.absoconseils.fr